



Saisie sur compte bancaire

Par **guilley**, le **07/07/2009** à **07:38**

Bonjour,
je suis salarié, célibataire, je n'ai qu'un seul revenu, mon salaire qui de 1.350 €, j'ai des dettes et on saisit la somme 1.200 € sur mon compte bancaire.
cela est il légal?
Merci de me répondre.

Par **Solaris**, le **07/07/2009** à **20:09**

Bonjour,
Je reprends ce que dit fffabre62 car c'est erroné.
Vous pouvez mettre à disposition une somme égale au RSA mais c'est tout.
Le reste sera bloqué.
Prenez des accords avec l'huissier qui a procédé à la saisie sinon cela recommencera le mois prochain.